

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de NEUILLY-CRIMOLOIS

LUNDI 19 OCTOBRE 2020 à 20H

Au regard du contexte sanitaire lié au Covid 19 et afin d'assurer le respect des règles de prévention et de distanciation physique des participants, élus et public, la réunion se tiendra à la salle Daniel Gatin du Centre polyvalent de la commune déléguée de Neully-lès-Dijon.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Désignation du secrétaire de séance
- 2°) Adoption du compte rendu de la séance précédente
- 3°) Modification de la grille tarifaire appliquée par l'UFCV pour la garderie du matin et du soir
- 4°) Suppression de la régie d'avances et de recettes des services périscolaires de la commune déléguée de Neully-lès-Dijon
- 5°) Création d'une régie de recettes pour les locations des salles
- 6°) Renouvellement de la mise à disposition du gymnase, à titre occasionnel, aux jeunes Sapeurs-Pompiers de Dijon EST
- 7°) Coupes de bois ONF
- 8°) Location de parcelles communales à des particuliers
- 9°) Composition des commissions
- 10°) Information sur les délégations consenties au Maire
- 11°) Divers

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 1027 du 9 octobre 2020, les recommandations suivantes seront mises en œuvre :

- **pré-inscription des participants et tenue d'une feuille de présence mentionnant leurs noms, prénoms, adresses, coordonnées téléphoniques et adresses électroniques**
- **port du masque obligatoire pendant toute la durée de l'événement**
- **position assise des participants et distance d'un siège entre chacun d'eux**